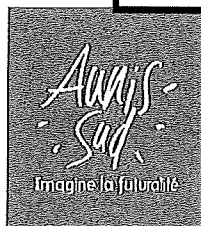


AR Prefecture017-200043479-20260610-2026_06_07-DE
Reçu le 16/06/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 10 juin 2026**
DÉLIBÉRATION n°2026-06-07**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le dix juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT.
En exercice	Présents	Votants	
29	27	28 (dont 1 pouvoir)	
Quorum : 15			
Présents : RAULT Christophe, ANDRIEU Sylvie, AUGER Serge, BARREAU Catherine, BODET Philippe, BRILLOUET Jacky, BRUNIER Christian, DARNEL Chantal, DRAPEAU Myriam, GABET Steve, GENDRE Stéphane, JOURDAIN Jean-Michel, LEBOT Paul, LIPP Marie-Françoise, MOINDREAU Jean-Pierre, MORANT Marie-France, MOUEIX Serge, NICE Camille, PERRET Nathalie, PETOT Rozenn, POUYADOU Fabienne, RIVÉ Valérie, ROLAND Claudia, SABOURIN Brigitte, TOURENC Georges, TOUVRON Didier, VANNELLE Alexandra (a reçu pouvoir de MAGINOT Pascal).			
Absents / excusés : DUFAYRE Stéphanie (absente excusée)			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT		Auteur de l'acte : Monsieur Christophe RAULT, Président	
		Télétransmission en préfecture le : 16.06.26	
Convocation envoyée le : 03 juin 2026		N° : 017-200043479-20260610-2026-06-07-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 16.06.26	

AR Prefecture

017-200043479-20260610-2026_06_07-DE
Reçu le 16/06/2026

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R123-1 et suivants,

Vu l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise entre autres que le CCAS ou le CIAS anime une action générale de prévention et de développement social et qu'il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables,

Vu l'article R.123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui rappelle que les CCAS ou CIAS peuvent intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature,

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise que le règlement intérieur peut prévoir la désignation au sein du Conseil d'Administration d'une commission permanente, dont il détermine le fonctionnement et les attributions, que la commission est composée pour moitié de membres élus et pour moitié de membres nommés, désignés les uns et les autres par le Conseil d'Administration,

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise également que la commission permanente est présidée par le Président du CIAS, ou par le Vice-Président ou par le Vice-Président Délégué, en cas d'absence du Président. S'ils sont tous les trois absents, la présidence est assurée par le plus ancien des administrateurs présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux.

Vu la délibération n°2023-09-32 du 28 septembre 2023 portant sur la modification du règlement intérieur du CIAS, lequel détermine le fonctionnement global du CIAS et ses instances,

Monsieur Christophe RAULT, Président propose de désigner ces membres de la commission à mains levées, ce que le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité

Monsieur Christophe RAULT, Président, propose de désigner en premier lieu des membres élus en qualité de titulaire. Il fait part des candidatures de :

- Madame Marie-France MORANT
- Monsieur Christian BRUNIER
- Monsieur Serge MOUEIX
- Madame Stéphanie DUFAITRE
- Madame Myriam DRAPEAU

Monsieur Christophe RAULT, Président, propose de désigner en second lieu des membres élus en qualité de suppléant.

Il fait part des candidatures reçus :

- Madame Nathalie PERRET
- Madame Valérie RIVE
- Madame Camille NICE
- Monsieur Stéphane GENDRE
- Monsieur Pascal MAGINOT

AR Prefecture

017-200043479-20260610-2026_06_07-DE
Reçu le 16/06/2026

Monsieur Christophe RAULT, Président, propose ensuite de désigner des membres nommés en qualité de titulaire. Il fait part des candidatures de :

- Madame Brigitte SABOURIN
- Madame Chantal DARNEL
- Monsieur Jacky BRILLOUET
- Madame Catherine BARREAU
- Monsieur Jean-Pierre MOINDREAU

Monsieur Christophe RAULT, Président, propose de désigner en premier lieu des membres nommés en qualité de suppléant. Il fait part des candidatures de :

- Madame Claudia ROLAND
- Monsieur Serge AUGER
- Madame Sylvie ANDRIEU
- Monsieur Jean-Michel JOURDAIN
- Madame Marie-Françoise LIPP

Monsieur Christophe RAULT, Président, rappelle la liste actualisée des membres titulaires et suppléants de la Commission Permanente :

Les membres titulaires élus et leurs suppléants :

- Madame Marie-France MORANT et sa suppléante Madame Nathalie PERRET
- Monsieur Christian BRUNIER et sa suppléante Madame Valérie RIVE
- Monsieur Serge MOUEIX et sa suppléante Madame Camille NICE
- Madame Stéphanie DUFAITRE et son suppléant Monsieur Stéphane GENDRE
- Madame Myriam DRAPEAU et son suppléant Monsieur Pascal MAGINOT

Les membres titulaires nommés et leurs suppléants :

- Madame Brigitte SABOURIN et sa suppléante Madame Claudia ROLAND
- Madame Chantal DARNEL et son suppléant Monsieur Serge Auger
- Monsieur Jacky BRILLOUET et sa suppléante Madame Sylvie ANDRIEU
- Madame Catherine BARREAU et son suppléant Monsieur Jean-Michel JOURDAIN
- Monsieur Jean-Pierre MOINDREAU et sa suppléante Madame Marie-Françoise LIPP

Ces explications entendues, **Monsieur Christophe RAULT, Président**, demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées
- Ils seront convoqués par courrier ou par voie électronique au minimum 3 jours ouvrables avant la date de réunion.
- Décide que les candidats qui siégeront à la commission permanente seront les suivants :

Les membres titulaires élus et leurs suppléants :

- Madame Marie-France MORANT et sa suppléante Madame Nathalie PERRET
- Monsieur Christian BRUNIER et sa suppléante Madame Valérie RIVE
- Monsieur Serge MOUEIX et sa suppléante Madame Camille NICE
- Madame Stéphanie DUFAITRE et son suppléant Monsieur Stéphane GENDRE
- Madame Myriam DRAPEAU et son suppléant Monsieur Pascal MAGINOT

AR Prefecture

017-200043479-20260610-2026_06_07-DE
Reçu le 16/06/2026

Les membres titulaires nommés et leurs suppléants :

- Madame Brigitte SABOURIN et sa suppléante Madame Claudia ROLAND
 - Madame Chantal DARNEL et son suppléant Monsieur Serge Auger
 - Monsieur Jacky BRILLOUET et sa suppléante Madame Sylvie ANDRIEU
 - Madame Catherine BARREAU et son suppléant Monsieur Jean-Michel JOURDAIN
 - Monsieur Jean-Pierre MOINDREAU et sa suppléante Madame Marie-Françoise LIPP
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 10 juin 2026

Le Président,

Christophe RAULT

La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.